Sombres constellations

Déclaration Action & Démocratie

Conseil supérieur de l'éducation - 10 décembre 2020

M. le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Depuis la rentrée 2020, et dans le cadre des « plan français » et « plan mathématiques » destinés aux professeurs des écoles, ont été mises en place les formations dites « en constellations ». Cette dénomination poétique désigne des groupes d'une huitaine de professeurs des écoles constitués par les IEN généralement sur la base du niveau de classe enseigné. Un total de 30 h de formation, dont 18h d'animation pédagogique « classique » et 12h d'ateliers de « pratique réflexive », ateliers pilotés par des conseillers pédagogiques et au cours desquels – telle est la nouveauté du dispositif – la pédagogie d'un enseignant devient un objet d'étude pour ses propres collègues.

Après un trimestre de mise en œuvre de cette nouvelle méthode de formation, s'il est sans doute tôt pour faire un bilan, il est d'ores et déjà intéressant d'analyser les nombreuses remontées du terrain. Cette année, 1/6 des professeurs des écoles sont a priori concernés (bien que la mise en œuvre semble assez chaotique dans certaines académies), afin qu'au bout de six ans tout le monde y ait eu droit – si l'on peut employer ce terme ! Nombre d'enseignants font déjà connaître leur mécontentement et leurs inquiétudes. Reconnaissons au passage à nos collègues du SNUDI-FO d'avoir été pionniers dans la dénonciation de ce dispositif et d'avoir alerté la profession bien avant sa mise en œuvre.

Revenons d'abord sur les objectifs du dispositif. Pourquoi demander à des enseignants de se prononcer sur les compétences pédagogiques de leurs pairs ? L'objectif du ministère est aisé à comprendre : il s'agit de faire évoluer les pratiques professionnelles (dans le sens donné par le ministère) en comptant sur le climat de confiance et de coopération au sein d'une équipe. Quel professeur n'a jamais recherché conseil auprès des collègues dont il se sent le plus proche ? En théorie, cela peut marcher. Le problème est que nous ne vivons pas dans un monde idéal et que la confiance ne se décrète pas. La salle des professeurs n'est pas un « monde de Bisounours » et de « copains d'abord », et si le collègue cobaye n'a pas le choix des pairs qu'il laisse entrer dans sa classe, ces séances de pratique réflexive ouvrent la porte à de graves dérives comme celles qu'ont vécues les salariés de France Télécom et tant d'autres dans le paradis managérial du XXIe siècle. Loin de « fédérer » les équipes, cette pratique, si elle est imposée, peut donc au contraire générer de graves tensions entre collègues et accentuer encore le malaise au travail.

Or, comme on pouvait le craindre, la participation à ces « constellations » n'est pas facultative. Non seulement les heureux élus ne peuvent choisir librement le contenu des animations qu'ils suivront durant leurs 18h mais ils ne peuvent apparemment pas non plus refuser de participer à ces fameux « ateliers de pratique réflexive ». Le malaise de nombreux collègues est tel que certains n'ont pas hésité à recourir aux arrêts-maladie pour s'épargner ces heures imposées.

Une fois de plus, l'obligation gâte tout. Sommes-nous si irresponsables qu'il faille nous infantiliser à ce point ? Pourquoi n'avoir pas tenté pour une fois, M. Le ministre, de susciter d'abord l'adhésion de vos troupes au lieu d'entreprendre de les mener à la baguette ?

Le professeur des écoles est, rappelons-le, un cadre : il a obtenu le concours, il est maître de sa classe et dispose d'une relative liberté pédagogique pour appliquer les programmes de l'école primaire. Seuls les inspecteurs sont fondés à évaluer le travail d'un enseignant, et à le critiquer le cas échéant. Si ce dernier a besoin des conseils bienveillants de ses pairs, il saura les solliciter sans qu'il soit nécessaire de l'y contraindre. C'est du libre consentement seul que peut émerger un travail en groupe et une coopération qui, pour ne pas relever de l'embrigadement, ne peut être administrativement décrétée.

Ajoutons que selon nos informations, dans plusieurs académies, de nombreuses séances destinées à être critiquées ont été filmées, sans consultation ni accord préalable de l'enseignant cobaye. Quid du droit à l'image ? Que deviendront ces vidéos ? Une séance ratée finira-t-elle comme objet d'étude et de rigolade dans les INSPE des années durant ?

Ajoutons également qu'imposer ces formations coûte que coûte implique de mobiliser des remplaçants qui sont déjà en grave sous-effectif dans toutes les académies, à cause de la crise sanitaire et de l'imprévoyance du ministère. Conséquence : déjà, ça et là, des directeurs sont privés de leur décharge et des contractuels sont recrutés en masse. De quel admirable sens des priorités avez-vous fait preuve !

Enfin, il ne devrait pas vous avoir échappé que les enseignants de ce pays, qui ont pourtant la faculté d'encaisser beaucoup, ont été psychologiquement éprouvés ces derniers mois, tant par la crise sanitaire (protocole, port du masque, travail à distance, etc.) que par l'assassinat barbare d'un de leurs collègues, tout cela s'ajoutant à des conditions de travail chaque jour plus difficiles et à la déception de se voir proposer des « clopinettes » en guise de hausse de salaire. Certes, les vidéos du Grenelle de l'éducation ont bien permis de se détendre un peu, mais c'est loin d'être suffisant. Alors pourquoi ne pas faire au moins ce geste de bonne volonté qui ne vous coûtera rien ? Rendre ces nouvelles formations facultatives et avec elles, en passant, l'inutile et fastidieux « projet d'école » dont le retour horrifie par avance les collègues sur le terrain ! Un ancien président de la République demandait « que l'on arrête d'emmerder les Français » : nous ne sommes pas loin de demander la même chose. Avec davantage de tact et de bienséance, A&D/CFE-CGC vous demandait, ici même il y a un an, de rendre toute formation continue facultative. Devrons-nous constater une fois de plus que la parole du terrain ne vous intéresse pas ?

Nous savons hélas que vous n'accorderez pas ce que l'on vous demande et qui est bon, car la formation des enseignants, toute indigente soit-elle, est un des rares leviers qui vous restent pour donner l'illusion de l'action. Les enquêtes PISA sont toujours plus catastrophiques pour le système éducatif français ? « On va former les enseignants ». La violence scolaire explose ? « On va former les enseignants ». Dans une école en déliquescence, le professeur est le seul élément sous contrôle (et d'une incroyable docilité), pendant que vous renoncez à corriger les conduites des élèves, des parents et les demandes du reste de la société dont la pression néfaste sur le système est systématiquement éludée, quand elle n'est pas encouragée et amplifiée par vos postures. Il est tellement pratique de considérer que le problème vient toujours du professeur, seule entité sur laquelle vous avez encore prise. Un professeur est-il insulté par un élève ? Sans doute le professeur l'avait-il provoqué. Telle famille se plaint d'un enseignant ? Ce dernier ne peut être totalement innocent car il n'y a pas de fumée sans feu.

Le recours systématique à la « formation » comme solution à tous les problèmes permet de ne pas se poser les bonnes questions. Les enquêtes PISA qui vous inspirent beaucoup mettent pourtant en lumière une réalité qui reste parfaitement tabou au ministère : le climat scolaire délétère dans un nombre croissant d'établissements. Le drame de l'assassinat de Samuel PATY est la conséquence directe et implacable de la disparition progressive, assumée, applaudie par certains, de l'autorité des professeurs. La remise en cause systématique de la parole du professeur et le laxisme généralisé ont ouvert en grand la porte à la violence des caïds, au harcèlement des plus faibles, au séparatisme, à la souffrance au travail et surtout à l'effondrement du niveau scolaire.

Mais chut ! On va former les enseignants.